

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Waldighoffen
Séance du 15/05/2026

Le 15 Mai 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué le 11/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Membres présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, M. WILHELM Erwan, Mme JERMANN Sophie, Adjoints, Mme HENGY Judith, M. LEMALLIER Maxime, Mme AUBER Martine, M. HEISLER Olivier, Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, M. REINHART Daniel, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique.

Membres absents :

Non excusés : Mme ALZON Karine.

Excusés : M. LUTZ Romuald (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick), Mme GUSSY Alicia (a donné procuration à Mme OSINSKI Eliane), M. DIETSCHY Fabien (a donné procuration à M. HATSCH Serge).

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombre de membres :</i>
11/05/2026	• Afférents au conseil municipal : 19
<i>Date d'affichage :</i>	
11/05/2026	• En exercice : 19
	• Présents : 15

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de la séance : WILHELM Erwan

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2026
3. Opération de fleurissement "bons géraniums"
4. Arrêt des travaux du nouvel atelier communal
5. Convention de mise à disposition de la cour de l'école élémentaire au Périscolaire
6. Convention de partenariat pour la collecte de textiles, linges de maison et de chaussures avec EBS Le Relai Est
7. Approbation du compte administratif 2025
8. Approbation du compte de gestion 2025
9. Acceptation d'un chèque
10. Travaux rue de Bâle
11. Dénomination de rues
12. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
13. Divers

M. le Maire introduit la séance en informant avoir reçu le 28 avril 2026, la lettre de démission de M. Raphaël Scrima.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, *"le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit"*.

Ainsi, Mme Karine Alzon, suivante de la liste "Waldighoffen : demain, dès aujourd'hui", est installée dans ses fonctions de conseiller municipal.

2026_047

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne M. Erwan Wilhelm comme secrétaire de la présente séance.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2026_048

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2026

Observation : Mme Martine Auber fait remarquer que sa candidature pour faire partie du groupe de travail « vie économique et vie associative » a été omise. Il convient de l'ajouter. Cette observation sera intégrée au procès-verbal de la réunion du 14 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2026,

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2026_049

3. Opération de fleurissement "bons géraniums"

Mme Elise Oriez informe que cette opération de fleurissement existe depuis plusieurs années dans la Commune. Elle rappelle que la Commune accorde une remise de 1,25 € par géranium, dans la limite de 6 géraniums (soit 7,50 € par bon), par remboursement ultérieur aux fournisseurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire l'opération de fleurissement "Géraniums" pour l'année 2026.

Décide de limiter la durée de l'opération Géraniums jusqu'au 29 mai 2026.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2026_050

4. Arrêt des travaux du nouvel atelier communal

M. le Maire informe le conseil que, conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale de mars 2026, il souhaite mettre fin au projet de construction d'un atelier communal, projet mis en route par l'équipe précédente.

Il justifie ce souhait par l'importance des engagements financiers auxquels la commune aura à faire face à court terme pour assurer le financement de travaux en cours :

Financement des travaux du bâtiment rue des Ecoles : emprunt de 650 000 €.
Financement des travaux rue de Bâle : emprunt de 550 000 €.

Il faut aussi prendre en compte le financement de travaux projetés en 2027 :
Financement des travaux rue de la République : emprunt 900 000 €.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal il sera proposé de modifier le budget 2026.

M. le Maire présente un décompte des frais engagés à ce jour pour le projet de construction d'un atelier communal :

- Pour la mission de maîtrise d'œuvre, phases esquisse et avant-projets :
 - Cabinet Daniel Munck Architecte : acompte 1 : 19 788 €
 - Cabinet CEDER : acompte 1 : 6 480 €
 - Cabinet WEST : acompte 1 : 1 260 €
 - Cabinet B2E : acompte 1 : 1 872 €

- Pour la réalisation de plan topographique
 - Cabinet OSTERMANN : 1 170 €.

Soit un total de travaux d'un montant de 30 570 €. Ces montants correspondent à des travaux d'études et ne sont donc pas perdus si un projet à moindre dimension devait être étudié.

Les entreprises ayant soumissionné et été retenues, dans le cadre du marché à venir, ont été informées par le maître d'œuvre qu'aucune suite ne sera donnée à leurs offres.

Le cabinet Munck Architecte, maître d'œuvre, a confirmé le paiement des factures dues pour les travaux réalisés à ce jour et a acté la fin de la mission qui lui avait été confié.

Le projet étant abandonné à l'initiative du Maître d'Ouvrage, l'équipe de maîtrise d'œuvre renonce au dédommagement de 5,0 % sur les missions non exécutées, selon l'article 12.2 du C.C.A.P., d'un montant de 4 900 € HT, soit 5 880 € TTC.

M. Serge Hatsch demande quelle alternative est prévue ?

M. le Maire répond qu'il faut attendre de savoir si le projet de la rue de la République se fait ou non. Dans l'affirmative, les ateliers ne pourront être construits, l'état actuel des finances ne permettant pas d'avoir de projet d'ampleur et nous sommes contraints à rester dans ce statu quo.

M. Serge Hatsch indique que dans ce cas, le Cercle d'histoire de Waldighoffen restera sous le foyer paroissial, leur matériel dans les garages de la mairie et l'atelier communal restera en l'état.

Mme Dominique Ispa dit que la Commune ne pourra pas faire d'autres projets, dans d'autres rues non plus.

M. le Maire répond qu'on ne pourra pas faire grand-chose sans revenus supplémentaires. Les travaux de la rue de la République sont déterminants.

M. Olivier Heissler pense que l'abandon du projet de construction des ateliers est nécessaire et demande si la présence du Cercle d'Histoire dans le foyer paroissial pose problème.

Mme Judith Hengy répond que le local mis à leur disposition est un peu exigu.

M. Serge Hatsch confirme que l'équipe précédente avait prévu que l'association reste pendant 3-4 ans dans le des locaux de substitution avant de déménager dans l'ancien atelier communal aménagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. Serge Hatsch (+ procuration) et Mme Dominique Ispa votant contre,

Décide l'abandon du projet de construction des ateliers communaux.

A la majorité des membres présents et représentés, par 15 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

2026_051

5. Convention de mise à disposition de la cour de l'école primaire au périscolaire

M. le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de la cour de l'école primaire au périscolaire de Waldighoffen. Cette convention fait suite à une demande du périscolaire de Waldighoffen pour y organiser des activités encadrées, leur espace extérieur étant restreint.

La Commune de Waldighoffen met à la disposition de la Communauté de Communes Sundgau, au profit du Périscolaire et de l'Accueil de loisirs sans hébergement de Waldighoffen, et sous sa responsabilité, la cour de l'école élémentaire pour l'organisation d'activités encadrées pour ses membres.

La cour de l'école élémentaire est mise à disposition avec le mobilier et les structures en place ou à venir (poubelles, bancs, jeux...),

- Pendant l'année scolaire : les mercredis, de 13 h 30 à 17 h 30,
- Pendant les vacances scolaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredi, de 08 h 00 h à 17 h 00,

SAUF

- Lorsque des travaux ont lieu dans la cour,
- En cas d'utilisation de la salle associative, pour quelque motif que ce soit,
- En cas d'enneigement de la cour, ce lieu n'étant pas un site prioritaire de déneigement hors temps scolaire.

Durée de la convention : du 01/06/2026 au 31/05/2027.

M. Serge Hatsch rappelle que les ouvriers communaux profitent du mercredi pour réaliser des travaux dans la cour d'école.

M. le Maire répond que l'accès à la cour sera interdit au Périscolaire lorsque des travaux y auront lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la mise à disposition de la cour de l'école élémentaire aux services du Périscolaire et de l'Accueil de loisirs sans hébergement de Waldighoffen

Accepte les termes de la convention proposée jointe en annexe.

Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes et tous documents nécessaires à intervenir.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2026_052

6. Convention de partenariat pour la collecte de textiles, linges de maison et de chaussures avec EBS Le Relais Est

Mme Elise Oriez informe que l'entreprise d'insertion EBS Le Relais Est de Wittenheim demande la mise en place d'une borne de collecte TLC (Textiles / Linges de maison / Chaussures), et présente la proposition de convention de partenariat.

EBS Le Relais Est procédera à l'implantation à titre gracieux de la borne de collectes TLC à l'emplacement suivant : parcelle section 3 n°460, près de la cheminée "Lang".

Le Relais Est assure la pose et l'entretien de la borne, son vidage au moins une fois par quinzaine et la collecte des articles conditionnés en sacs fermés de vêtements et accessoires de mode, de linge de maison et d'ameublement et de chaussures attachées par paire et petite maroquinerie.

Les dépôts d'articles non conformes (non textile, souillés, couettes, coussins, chiffons usagés par exemples) ne seront pas collectés et devront être traités par la Commune.

Durée de la convention : durée minimale de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes termes et conditions pour des périodes de 3 ans.

M. Serge Hatsch informe qu'une telle benne était déjà en place dans le village, mais rappelle les d'insalubrités trouvées aux abords de la benne et au manque de respect des conditions d'utilisation (dépôts de vêtements sales, tapis, couvertures et matelas souillés...). Ce service est bon lorsqu'il est respecté.

M. Olivier Heissler indique que cette benne est une attente de la population et rappelle que le lieu de dépôt des bennes à verres est aussi régulièrement encombré de déchets.

M. le Maire rappelle que la gestion des bennes à verres est une compétence de la Communauté de Communes Sundgau.

Mme Laura Rieth dit qu'il faut penser à communiquer les directives de dépôts.

Mme Dominique Ispa indique que le lieu n'est pas passant et évitera le passage et les dépôts des personnes extérieures à la Commune.

Mme Sophie Jermann dit que le lieu est visible de l'atelier communal et que les ouvriers pourront rapidement contrôler.

Le vidage de la benne intervenant tous les 15 jours, Mme Martine Auber demande si la société intervient plus souvent lorsqu'elle est pleine avant ce délai ?

M. le Maire répond que la société s'engage à intervenir selon l'état de remplissage de la borne de collecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la société EBS Le Relais Est de Wittenheim à implanter une borne de collectes TLC à Waldighoffen.

Accepte les termes de la convention proposée jointe en annexe.

Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et la société EBS Le Relais Est et tous documents nécessaires à intervenir.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

7. Approbation du compte administratif 2025

M. le Maire informe que M. Jean-Claude Schielin, Maire sortant, avait présenté le compte administratif aux conseillers municipaux du mandat précédent, sans l'approuver car le compte de gestion qui y est associé n'était pas encore disponible à ce moment.

Un extrait du compte administratif a été envoyé aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour à la présente réunion.

Mme Eliane Osinski explique que la section fonctionnement reprend les dépenses et recettes courants de la collectivité, la section d'investissement les projets de travaux et leurs financements.

Elle énonce les montants totaux et résultats des différentes sections :

En section de fonctionnement :

- Recettes : 1 450 987,79 €
- Dépenses : 996 198,07 €

soit un résultat pour l'exercice 2025 de + 454 789,72 € auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2024 de cette section (+ 3 549,33 €).

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève au total à : 458 339,05 €.

En section d'investissement :

- Recettes : 569 994,79 €
- Dépenses : 550 293,43 €

Soit un résultat pour l'exercice 2025 de + 19 701,36 € auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2024 de cette section (- 230 977,42 €).

Le résultat de la section d'investissement s'élève au total à - 211 276,06 €.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2025 en section investissement s'élèvent, en recettes à 226 390 € et en dépenses à 781 050 €, soit un solde de - 554 660 €.

M. le Maire dit que la section d'investissement déficitaire indique qu'il y a des travaux dont le financement n'est pas assuré.

Le compte administratif reprenant les données de l'ancien maire, M. Patrick Riegert, Maire, peut présider la séance et voter ce point.

Sous la présidence de M. le Maire, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025 résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 1 450 987,79 €
- Dépenses : 996 198,07 €
- Résultat reporté de 2024 en section de fonctionnement : 3 549,33 €

soit un excédent de la section de fonctionnement de : 458 339,05 €

Section d'investissement :

- Recettes : 569 994,79 €
- Dépenses : 550 293,43 €

Soit un excédent de 19 701,36 €

- Résultat reporté de 2024 en section d'investissement : - 230 977,42 €

soit un déficit final de la section d'investissement de 211 276,06 €.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2025 en section investissement s'élèvent, en recettes à 226 390 € et en dépenses à 781 050 €.

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2026_054

8. Approbation du compte de gestion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2026_055

9. Acceptation d'un chèque

Mme Sophie Jermann informe que GBS Waldexpo a remis un chèque de 500 € au profit du Centre communal d'action sociale de Waldighoffen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le chèque de 500 € de GBS Waldexpo.

Autorise le maire à émettre le titre de recette correspondant dans les comptes du C.C.A.S de Waldighoffen.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0

abstention.

2026_056

10. Travaux rue de Bâle

M. le Maire informe que le projet initial a été modifié : les chicanes seront peintes et non matérialisées par des pavés. Ce changement permet de réaliser une économie financière. Ces chicanes permettent de ralentir la circulation et d'offrir des places de stationnement. Le réseau d'éclairage public est installé à droite de la chaussée, dans le sens de la montée. Il avait émis le souhait d'aménager une piste cyclable à gauche de la chaussée, mais cette solution ne peut être envisagée, la largeur de la chaussée étant insuffisante. La demande de subvention auprès d'Agglobasel est en cours d'instruction.

Les travaux concernant les réseaux secs sont en cours. Ils sont posés sous le trottoir. Mais, la présence d'une ancienne canalisation en fonte empêche la pose à cet endroit. Une inspection caméra va être réalisée pour en connaître l'état. Les réseaux seront exceptionnellement sur la route.

2026_057

11. Dénomination de rues

M. Christophe Grunenwald. Informe qu'il convient de régulariser des dénominations de rues actuellement utilisées mais qui n'existent pas administrativement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'intérêt général de dénommer les nouvelles rues selon leur appellation orale actuelle,

Valide les dénominations de rues suivantes :

- **Impasse Fleurs des Champs, pour la parcelle privée cadastrée section 1 n° 570, desservant les parcelles du lotissement de M. Francis Eggenspieler.**
- **Chemin de Willer, pour la parcelle privée cadastrée section 1 n° 592, desservant l'immeuble collectif construit sur la parcelle n° 424.**
- **Allée Nathan Katz, pour la voie à partir de la rue des Ecoles, longeant l'entrée de la salle polyvalente, le terrain de foot et l'entrée de la médiathèque.**
- **Rue des Cerisiers, au lieu de chemin des Cerisiers, à partie de la rue de Ferrette.**

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2026_058

12. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'obligation d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note que M. le Maire a pris les décisions suivantes :

Préparation, passation et exécution des marchés		
<i>Objet des achats, travaux ou des services</i>	<i>Entreprise retenue</i>	<i>Montant HT et TTC</i>

Achat d'un ordinateur portable	Saba Informatique de Heidwiller	1 428,00 € HT 1 713,00 € TTC
Levé des bornes le long de la rue de Bâle	Cabinet Ostermann de Hirsingue	2 745,00 € HT 3 294,00 € TTC
Fleurissement	L'Horti d'Evan de Durmenach	2 673,33 € HT 2 940,66 € TTC
Extraction d'un arbre	ONF	1 280,00 € HT 1 526,00 € TTC
Débroussaillage au robot	AM Environnement	630,00 € HT 756,00 € TTC
Rénovation d'un bâtiment de 4 logements Lot 1 Aménagement extérieur – avenant 1	ZENNA Bâtiment de Wintzenheim	+ 9 688,00 € HT + 10 656,80 € TTC
Rénovation d'un bâtiment de 4 logements Lot 10 Carrelage, faïence – avenant 1	Carrelage Burger de Saint-Louis	– 3 015,00 € HT – 3 316,50 € TTC

L'avenant 1 du lot 1 Aménagement extérieur est établi en raison d'une modification du cheminement pour accéder au carport : il a été décidé de mettre une couche d'enrobé au lieu de concassé qui aurait nécessité plus d'entretien.

Concernant les travaux de rénovation du bâtiment, Enedis informe que l'alimentation en électricité doit être modifiée. Le mat béton situé à proximité ne supportera pas ce branchement supplémentaire car il est mal orienté par rapport au bâtiment.

Deux options sont proposées :

- Branchement en aérien par la maison d'habitation n° 10 rue des Ecoles (coût estimé à 6 000 €).

- Branchement en souterrain (coût estimé à 9 000 €).

M. le Maire propose de retenir le branchement en souterrain.

Le délai de réalisation des travaux est de 5 mois.

M. Olivier Heissler souhaite savoir pourquoi la demande de raccordement n'a pas été faite plus tôt.

M. le Maire répond que la demande a été faite en décembre 2025.

Mme Eliane Osinski ajoute qu'Enedis devait trouver une solution tangible.

Conclusion et révision du louage de choses	
Location du préau et des WC de la salle polyvalente du 13/06 au 15/06/2026 – Amicale des Sapeurs-Pompiers – marche du sauveteur gourmand	gratuit

Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière	
C22 – tombe « Burger Marie » – 4m² - Renouvellement pour 15 ans	300 €
C23 – tombe « Doubs Alphonse » – 4m² - Renouvellement pour 15 ans	300 €
C32 – tombe « Zeller Emile » – 4m² - Renouvellement pour 30 ans	580 €
C34 – tombe « Haas Joseph » – 4m² - Renouvellement pour 30 ans	580 €
C113 – tombe « Nussbaumer Jean » - 4 m² - Renouvellement pour 30 ans	580 €
A25 – tombe « Eglin Joseph et Albertine » – 4m² - Renouvellement pour 15 ans	300 €
A70 – Tombe « Hammer Charles » – 4m² - Renouvellement pour 15	300 €
A71 – Tombe « Jermann Emile » – 4m² - Renouvellement pour 15 ans	300 €
A84 – Tombe « Walliser Alphonse – 4 m² - Renouvellement pour 30 ans	580 €
C136 – Tombe « Schmitt Victorine » – 4 m² - Renouvellement pour 30 ans	580 €
E9 – Case de columbarium – Attribution concession de 15 ans – Bourgerie Shirley	1500 €

Exercice du droit de préemption urbain		
Décide de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :		
<i>Propriétaires</i>	<i>Biens vendus</i>	<i>Acquéreurs</i>
M. Munck Christian et Mme Renée Spiesser	Terrain bâti 2 rue des Tulipes	SCI à constituer par les apporteurs
M Haegy Yannick et Mme Malatray Vanessa	Terrain bâti 16 rue de la République	M. Trenkle Christian
M. Celebi Aziz	Terrain bâti 55 rue du Maréchal Joffre	Mme Gordien Nathalie

Réalisation des lignes de trésorerie	
Conclusion d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse fédérale de crédit mutuel	100 000 €

2026_059

13. Divers

- Illwip : M. le Maire informe de la réadhésion de la Commune à l'application Illwip. Mme Sophie Jermann explique que cette application gérée par la Communauté de Communes Sundgau permet de diffuser des informations, actualités...

M. Erwan Wilhelm ajoute qu'il est important d'autoriser les notifications sur son téléphone pour recevoir les messages ciblés de la Commune.

- Vidéoprotection : M. le Maire présente le décompte financier de cette opération :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Travaux de génie civil	19 324,80 €	Subvention Préfecture	14 500 €
Caméras et poste de contrôle	52 680,00 €	Subvention Région	33 625 €
Pose de la fibre	22 277,60 €		
Panneaux d'informations	730,56 €		
Total :	95 012,96 €	Total :	48 125

Maintenance du réseau fibre : 177,60 € TTC / mois

Maintenance du matériel : 2 520,00 € TTV / an

- Mise en disponibilité de Mme Julie Schlegel : M. le Maire informe que Mme Julie Schlegel, responsable de la médiathèque a demandé une mise en disponibilité pendant 1 an à compter du 01 septembre 2026.

- Gens du voyage : M. le Maire informe que suite à l'annonce des gens du voyage de leur venue sur la Commune, il a pris contact avec le médiateur de la Préfecture. Celui-ci a proposé la conclusion d'une convention d'occupation temporaire, qui a été signée M. le Maire rappelle qu'ils se sont installés sur un terrain privé.

- Site internet : M. Erwan Wilhelm rappelle l'historique du dossier :

En 2009, la commune s'est dotée d'un premier site internet, confié actuellement à la société suisse Martronic. Cette société assure l'hébergement et la gestion technique du site.

En 2022, l'ancienne équipe municipale a souhaité un nouveau site internet. Elle a fait appel à la société Wooz'Up, pour un montant de 14 595 €. Cette prestation a permis de créer un nouveau site sous WordPress, et le contenu a été renseigné par des élus et les services de la mairie. Dans les services de Wooz'up, il y avait la livraison du site lui-même et sa « mise en ligne » sans plus de précision : pas de mention explicite de solution d'hébergement, de serveur ou encore de maintenance. La mise en ligne n'a jamais eu lieu du fait du « manque de suivi » de l'écriture du site sur Wordpress, raison expliquée par Wooz'up.

Aujourd'hui, nous disposons d'un nouveau site dans le fond et la forme, mais qui n'est pas encore accessible au public.

M. Wilhelm a contacté Wooz'up pour accéder aux paramètres du site et récupérer les codes d'accès.

Il propose de :

1. Mettre fin à notre engagement avec la société Martronic, afin de ne plus supporter un coût annuel de plus de 1 500 euros pour l'ancien site.
2. Confier la mise en ligne du nouveau site à un nouveau prestataire qui prendra en charge : le choix et la mise en place d'un hébergeur adapté, l'installation du site sur le serveur et la configuration technique complète permettant sa mise en service.

Concernant l'ancien site, il ne sera pas supprimé : il sera archivé sur le même serveur, conservé comme sauvegarde ou mémoire numérique, mais ne sera plus accessible au public.

En cas de besoin technique ponctuel ou de maintenance, nous pourrions solliciter ce prestataire, ce qui nous donnera davantage de souplesse et une meilleure maîtrise des dépenses.

M. Wilhelm va également entreprendre une démarche auprès de Martronic afin de négocier un remboursement partiel de la somme déjà versée en janvier 2026, puisque nous souhaitons mettre fin au contrat en cours d'année.

M. le Maire indique que lors d'une prochaine séance, il sera proposé de choisir un prestataire pour la mise en ligne du nouveau site internet.

- Trottoir dégradé : M. Olivier Heissler informe que le trottoir côté droit rue du 19 novembre, après le pont de l'III, est dégradé. Un trou que les ouvriers communaux ont comblé par du macadam il y a quelques semaines s'est reformé et continue par s'affaisser.

M. le Maire informe qu'un affaissement similaire s'est formé dans la rue du Vignoble. Il souhaite en connaître les origines avant de les refermer.

- Prochaine réunions : M. le Maire informe que le conseil municipal se réunira le 27 mai 2026 à 19 h 30, puis le 05 juin 2026 pour l'élection des délégués aux élections sénatoriales de septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 21 h 47.